

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 août 2022 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

03 août 2022

**Date d'affichage :**

04 août 2022

**Objet**

Création d'emploi

Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE

19 AOUT 2022

SAINT-GAUDENS

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine,  
WINTERSTEIN MartineMs BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES  
André

Absent : VALLE Anthony

Absents avec procuration : BOLEA Maryse donne procuration à  
STRADERE Michèle, MAURETTE Bernard donne procuration à  
BALLARIN Jacques

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée :**Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction  
publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés  
par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer  
l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.Compte tenu de la nécessité d'entretien des locaux communaux et du  
service des repas de la cantine scolaire, il convient de renforcer les  
effectifs du service technique.**Le Conseil Municipal sur le rapport de Madame le Maire et après en  
avoir délibéré,****Décide :****Article 1 :** de la création d'un emploi d'agent de propreté et de  
restauration à temps non complet d'une durée hebdomadaire de  
service 15/35<sup>ème</sup>) pour l'entretien des bâtiments communaux ((ménage)  
ainsi que le dressage et le service des repas scolaires à compter du 1er  
octobre 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

**Article 2** : de la modification du tableau des effectifs.

### Adopté à l'unanimité des membres présents

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 16 août 2022

Le Maire



## MAIRIE DE BARBAZAN

## Tableau effectifs 2022

<b>Secteur administratif</b>	<b>2 agents</b>	<b>0 TNC</b>
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe PENE Marielle	1	
Adjoint administratif territorial SABOULARD Louissette	1	
<b>Secteur technique</b>	<b>2 agents</b>	<b>0 TNC</b>
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe FORNASIER Angel	1	
Adjoint technique territorial MENARD Yann	1	
Adjoint technique	1	Poste à créer octobre 2022



## MAIRIE DE BARBAZAN

## Tableau effectifs 2022

<b>Secteur administratif</b>	<b>2 agents</b>	<b>0 TNC</b>
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe PENE Marielle	1	
Adjoint administratif territorial SABOULARD Louissette	1	
<b>Secteur technique</b>	<b>2 agents</b>	<b>0 TNC</b>
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe FORNASIER Angel	1	
Adjoint technique territorial MENARD Yann	1	
Adjoint technique	1	Poste à créer octobre 2022

